

Approuvé lors du conseil municipal du 08/10/2025

Heure Début : 20 h 06

Heure de fin : 20 h 45

Participants

Président : Mr PIQUARD Bernard, le Maire

Conseillers Municipaux présents : FLEURY Eric, COLLE Philippe, FAIVRE Gisèle, DESBOEUF Jean-Luc, NAYNER Christian, MAGUITOT Daniel, BROCARD Yves, MONNIER Catherine, LEUVREY Annie, BRINGOUT Joël, GROSJEAN Laurence, FAIVRE Delphine

Conseillers Municipaux absents : TERNET Alain, FANJAS Alexandre, BESANÇON Valérie

Conseillers Municipaux absents excusés : GAMBA Catherine

Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : GROSJEAN Yoanna à FAIVRE Delphine, POULAIN Agnès à FLEURY Eric

Quorum

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 19

Nombre de conseillers municipaux pour quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Le quorum est donc atteint.

Secrétaire de séance

Mr FLEURY Eric

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 04/06/2025

D 16-2025 : Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial

D 17-2025 : Travaux de bucheronnage/débardage pour exploitation des coupes 2025-2026

D 18-2025 : ONF : Devis d'assistance bois façonnés pour l'exercice 2025-2026

D 19-2025 : Actualisation de la convention de mise à disposition des bâtiments scolaires entre la commune de ROYE et le SIVU du RAHIN

Délibérations et avis

APPROBATION du procès-verbal de la séance du 04/06/2025

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 04/06/2025

Délibération D 16-2025

Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique **C**, afin d'assurer les fonctions suivantes : Assistante Administrative,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à hauteur de 35 heures 00 hebdomadaires (soit 35/35^{ème} d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions d'Assistante Administrative, relevant de la catégorie hiérarchique **C**, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération D 17-2025

Travaux de bucheronnage/débardage pour exploitation des coupes 2025-2026

Vu la consultation auprès de différentes entreprises concernant la campagne de façonnage 2025/2026 en forêt communale de ROYE,

Vu les propositions suivantes à des prix intéressants,

- SARL EFA, Mr. LEVREY Paul de ATHESANS
- 15,00 € HT/M3 pour abattage des grumes
- 11,00 € HT/M3 pour débardage des grumes
- 90,00 € HT/Heure pour câblage des bois de bordures
- 20,00 € HT/stère pour façonnage et débardage 4m et 2m

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

CHOISIT l'entreprise EFA pour la campagne de façonnage 2025/2026.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat de travaux.

Délibération D 18-2025

ONF : Devis d'assistance bois façonnés pour l'exercice 2025-2026

Vu le devis n° DEC-25-842533-00605327/15663 présenté par l'ONF concernant l'assistance technique à donneur d'ordre, le contrôle du cubage pour l'exploitation de bois d'œuvre feuillus et de bois d'industrie/énergie feuillus (ou résineux) pour l'exercice 2025/2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le devis d'un montant estimatif de : 825,00 € HT (soit 990,00 € TTC).

Délibération D 19-2025

Actualisation de la convention de mise à disposition des bâtiments scolaires entre la commune de ROYE et le SIVU du RAHIN

- Vu la dernière convention de mise à disposition des Bâtiments scolaires de la commune de ROYE au SIVU du RAHIN signée entre les deux parties le 5 mai 2022 suite à la délibération du 6 avril 2022.
- Vu la mise à disposition de la salle de classe du bâtiment « Espace de la Culture et des Loisirs » au SIVU du RAHIN, vu les surfaces réellement utilisées par le SIVU et la consommation d'eau pour la salle de classe, il est nécessaire de réactualiser cette convention concernant la répartition des charges de fonctionnement.

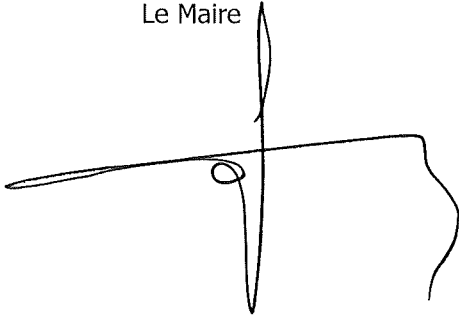
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE d'apporter des modifications à la convention de mise à disposition des bâtiments composant « le Groupe Scolaire Jean-Pierre THOMAS ».

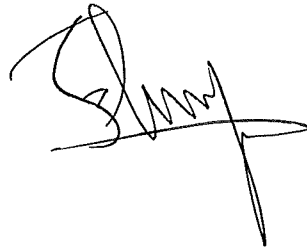
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi modifiée.

SIGNATURES

Le Maire

A stylized handwritten signature consisting of a horizontal line with a small circle on the left and a vertical line intersecting it, with a wavy line extending from the bottom right.

Le secrétaire

A stylized handwritten signature with a large, looped initial 'S' followed by several sharp, upward-pointing strokes and a long horizontal line extending to the right.

